

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze, le dix huit avril, le Conseil Municipal de la commune de Roucourt étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de MUSIAL Thérèse.

Etaient présents : MUSIAL Thérèse, ROSZYK Marie-Thérèse, DALL'OGGIO Armelle, CALLEWAERT Christian, LASSALLE Michel, LEGRAND Estelle, DUBURQUE André.

Etaient excusés : M.M SCHLAGETER Yves, PECQUEUR Michel

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

- Mr SCHLAGETER Yves à Mr LASSALLE Michel
- PECQUEUR Michel à Mme DALL'OGGIO Armelle

Etaient absents non excusés : Mr MASCOT Régis, Mme LENGRAUD Martine.

Un scrutin a eu lieu, Mme DALL'OGGIO Armelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du 11 Avril 2011 rédigé par Mr CALLEWAERT Christian, secrétaire de séance est approuvé. Monsieur LASSALLE Michel indique que l'heure de la levée de séance a été omise. L'heure de la levée de séance était 20 h 50.

### **BUDGET PRIMITIF 2011**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, par le tableau ci-dessous, de l'endettement de la commune :

#### **TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE**

<b>Années</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>ANNUITE TOTALE</b>
2011	10 345	653	<b>10 998</b>
2012	10 667	332	<b>10 999</b>
2013	Néant	Néant	<b>néant</b>

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2011 par chapitre, qui s'équilibre de la façon suivante : 260 575,95 € en fonctionnement et 153 203,95 € en investissement, tel que le Conseil Municipal l'a reçu avec la convocation et la proposition faite au sujet des travaux et achats d'investissement lors de la réunion du 11 Avril 2011 et détaillés dans le projet de budget.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter le budget de la façon suivante :

#### **Fonctionnement :**

Chapitre 011	7 Pour	2 contre	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 012	7 Pour	2 contre	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 023	7 Pour	2 contre	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 65	7 Pour	2 contre	Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 66	9 Pour		
Chapitre 67	7 Pour	2 contre	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 002	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 013	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)

Chapitre 70	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 073	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 074	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 075	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 076	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 077	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)

**Investissement :**

Chapitre 001	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 016	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 20	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 21	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 23	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 001	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 021	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 10	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)
Chapitre 13	7 Pour	2 Abstentions	(Mr Lassalle, Mr Schlageter)

**SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>2011</b>
Anciens Combattants	160
Amicale Laïque	250
Fédération Education Nationale DDEN	20
Collège de Masny : association de parents	50
Restos du Cœur	100

Monsieur Callewaert Christian se retire du vote concernant la subvention attribuée à l'amicale laïque. L'association « Roucourt Aujourd'hui » n'a pas voulu demander de subvention puisqu'elle n'a pas pu réaliser tous ces projets en 2010.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes, compte tenu du budget de l'association A.S.L.R, ne pourra assurer le financement de la fête communale. Afin que la fête communale puisse avoir lieu, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de régler les factures correspondantes et de ne pas attribuer de subvention à l'association. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de régler les factures correspondantes à l'organisation de la fête communale.

**CONSTRUCTIONS AUTORISEES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des constructions autorisées pour l'année 2010 :

- 1 Permis d'Aménager
- 4 maisons
- 2 extensions d'habitation

Madame le Maire lève la séance à 20 H.